

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 11 décembre 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 17
Nombre de procurations : 00

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Maurice VANDEWALLE
Fabrice VAN BELLE	Brigitte MAINGUET	Fabienne MEPLON
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESENS	
Yves MARTIN	Jorge DOS SANTOS	Éric TIRLEMONT
Denise DUCROUX	Olivier MORVAN	Vincent DELMER

Membres absents ayant donné procuration :

Membre absent excusé :

Membre absent :

Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20251211_02

CDG59 Consultation du Conseil Municipal sur la demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte du SCOT SAMBRE AVESNOIS

Monsieur le Maire EXPOSE que, Le Syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59).

Conformément à l'article L452-20 du Code général de la fonction publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, les collectivités et établissements affiliés au CDG 59 doivent être consultés préalablement à l'acceptation de cette demande.

Il est rappelé qu'une opposition peut être formulée dans les conditions suivantes :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés au SCOT Sambre Avesnois, trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

La décision du conseil municipal doit être adressée au CDG 59 avant le 11 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis [favorable / défavorable assorti de remarque] à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG 59.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au CDG 59.**

SCRUTIN	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 09/ 01/2026

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire,


Ludovic PROISY

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.